



RéCAPituLons

Commissions Administratives Paritaires Locales
des 25 et 28 janvier 2016

Affectations Locales A, B et C Mouvements au 1er mars 2016

Mouvement local A

Après la déclaration liminaire de la CGT qui a dénoncé la remise en cause des règles de mutation par la Direction Générale [[lire sur notre site internet](#)], Madame PY, qui présidait la CAPL, a réagi à la demande intersyndicale de report des CAPL considérant qu'il s'agissait de juridisme. Elle a considéré que « le service RH avait sans doute voulu trop bien faire ». Elle a pris l'engagement de respecter les délais pour la communication des documents obligatoires ... à l'exclusion de l'état n° 2 (ALD et détachements) qui ne l'est pas ...

En réponse, la CGT a précisé que les arbitrages pour les ALD ne dispensent pas de diffuser le projet des titulaires dans les délais et l'a invitée, ainsi que les collègues qui l'auraient mal perçue, à relire tranquillement la demande de report dans laquelle il a été fait état des charges importantes du service RH et où chaque mot a été pesé.

La CGT a indiqué solennellement que la tonalité des échanges ne lui plaisait pas du tout et a souhaité que la sérénité des débats que l'on a connu dans un passé récent (en d'autres termes avant l'arrivée de Madame PY) revienne ...

Les chiffres-clés du mouvement local A

- ▶ 5 arrivées de l'extérieur et 1 départ hors DRFIP
- ▶ 4 changements d'affectation nationale à l'intérieur de la DRFIP ; 3 affectations de titulaires sur une mission/structure
- ▶ 22 fiches de vœux déposées (dont 6 par des collègues ALD Nantes ou Loire Atlantique)
- ▶ 11 affectations ALD département (contre 12 au 1/1/2016)
- ▶ 13 affectations ALD Nantes (idem 1/1/2016) et 1 affectation ALD Ancenis (idem 1/1/2016)
- ▶ 10 détachements (contre 7 au 1/1/2016)
- ▶ 1 affectation d'office a été prononcée

Le taux de couverture global (effectifs réels disponibles/effectifs théoriques) est 101,11%.

Ce mouvement a été marqué par les fiches de vœux imposées aux vérificateurs (8) de la 3ème Brigade de Vérification (BDV) supprimée au 1^{er} mars 2016.

Les élus CGT ont examiné de manière exhaustive le mouvement (examen de toutes les fiches déposées afin de s'assurer que les règles ont bien été appliquées par la Direction) et questionné la Direction sur deux situations.

Les affectations ont donc toutes été prononcées sur la base de l'ancienneté administrative.

Postes vacants

A l'issue du mouvement, 16 postes restent vacants (au sens de l'absence d'affectation d'un titulaire sur le poste) :

RAN Nantes

9 en Direction (dont 1 CSP/Chorus et 1 SFACT), 4 en Contrôle (PCE 1)

RAN Ancenis 1 en Gestion Fiscale (SIP-E)

RAN Saint-Nazaire 1 en Gestion Fiscale (SIP)

RAN Pornic 1 en Gestion Fiscale (SIP)

Au 1^{er} mars 2016, 5 emplois issus de la création du pôle juridictionnel et 6 emplois issus de la transformation d'emplois de A+ en A seront implantés au sein de la Direction mais rien ne dit qu'ils seront pourvus en totalité.

Les élus CGT Finances Publiques ont voté contre le mouvement proposé condamnant l'insuffisance des effectifs avec les répercussions négatives sur les conditions de travail.

Vote sur le mouvement local :

POUR : Parité administrative (4) FO (1) CFDT (1)

CONTRE : **CGT** (1) Solidaires (1)

Vos représentants CGT lors de cette CAPL :

Franck MAINGUY (02.51.12.81.87)

François BARILLOT (02.51.12.81.88)

Mouvement local B

Comme lors de la CAPL des A, les élu-es CGT Finances Publiques ont interpellé Madame ROGER, Présidente de la CAPL, au sujet de la disparition du mouvement complémentaire à compter du 1er mars 2017. Il a été pris note sans plus de commentaire.

Un rappel à la Direction du non respect des délais de transmission des documents préparatoires a été effectué par l'intersyndicale... La Direction a une nouvelle fois pris acte.

Les chiffres-clés du mouvement local B

4 arrivées de l'extérieur mais aucun départ : à l'issue du mouvement, il reste 18 postes vacants (au sens de l'absence d'affectation d'un titulaire sur le poste).

On constate une affectation d'office.

Par rapport au projet initial publié sur Ulysse 44, une affectation a été modifiée.

Ce mouvement fait apparaître des **taux de couverture disparates**. Ainsi, le Pôle National de Certification Fonds Européens présente un taux de couverture de 310 % en B mais de 45% en C.

Parallèlement, pour les B, le taux de certaines Trésoreries est largement inférieur (Paimboeuf : 56 %, Châteaubriant : 56%, Blain : 87%, St Herblain : 75%).

Afin de masquer les carences, la compensation est effectuée avec des affectations de A+ (à l'image du PRS) et de C.

En aparté, un point a été fait sur l'influence des départs à la retraite. Ainsi plus une demande est déposée de façon anticipée, plus la gestion des vacances de postes est aisée pour les futurs mouvements. Pour information, le délai de six mois minimum avant la date de départ incombe à la bonne liquidation des droits.

Les élu-es CGT Finances Publiques ont voté contre le mouvement proposé condamnant l'insuffisance des effectifs avec les répercussions négatives sur les conditions de travail.

Vote sur le mouvement local :

POUR : Parité administrative (6)

ABSTENTION : CFDT (1)

CONTRE : **CGT** (2) Solidaires (2) FO (1)

Vos représentant-es CGT lors de cette CAPL :

Patrice MARTIN (02 51 12 81 85)

Cécile HAURAY (02 40 55 67 15)

François BAUDOUIN (02 51 25 07 94)

Expert : **Franck MAINGUY (02 51 12 81 87)**

Mouvement local C :

Madame ROGER, Présidente de séance, est revenue sur le report de la CAPL indiquant que la Direction serait vigilante quant au respect des délais de communication des documents. Dont acte.

La Cgt a lu en séance la motion des agent-es de la Trésorerie de Derval, transmise aux syndicats, et adressée à Madame Py

Quelques chiffres

▶ 15 départs en retraite jusqu'en mars 2016

▶ 4 changements de RAN ou de mission structure ou service dont 2 vers des départements extérieurs

▶ 8 arrivées extérieures

▶ 1 affectation d'office

▶ 1 affectation nouvelle est apparue par rapport au projet initial publié sur Ulysse

Le taux de couverture global est de 95,67% avec des disparités importantes. La Direction raisonne en globalisant les effectifs B et C pour affecter ensuite les ALD et compenser partiellement les déficits constatés dans l'une ou l'autre des catégories.

Trop d'emplois vacants

A l'issue du mouvement, 42 postes restent vacants (au sens de l'absence d'affectation d'un titulaire sur le poste). Ils sont partiellement comblés par des affectations ALD.

Il reste 496 agent-es ETP (équivalents temps plein) dans le département. Pour pourvoir ces postes, la DRFIP dispose de 433,4 agent-es titulaires et de 41,1 agent-es ALD (A la disposition du Directeur) soit un total de 474,5 ETP.

Au final, il manque l'équivalent de 21,5 ETP.

Les élu-es CGT Finances Publiques ont voté contre le mouvement proposé condamnant l'insuffisance des effectifs avec les répercussions négatives sur les conditions de travail.

Vote sur le mouvement local :

POUR : Parité administrative (6)

CONTRE : **CGT** (2) Solidaires (3) CFDT (1)

Vos représentant-es CGT lors de cette CAPL :

MASSON Patricia (02 51 12 87 30)

PAGNIER Christophe (02 51 12 86 73)

LALAITE Christophe (02 40 91 98 03)

BLIN Matthieu (02 40 70 90 71)

Expert : **Franck MAINGUY (02 51 12 81 87)**